



RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/11/2022
066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Communauté de Communes
Roussillon Conflent :

www.roussillon-conflent.fr
Bureau administratif : 04.48.50.05.25



OBJET DU RAPPORT :

La loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire, doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant une mise à disposition du public.

Le décret 2015-1827 du 30 septembre 2015, procède à diverses modifications réglementaires en matière de prévention et de gestion des déchets. Ce dernier intègre une nouvelle présentation du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers », supprimant, se substituant et abrogeant le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Ce texte législatif a été pris en application de l'article 98 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TECV).

Rapport présenté par Monsieur William BURGHOFFER, Président de l'EPCI, au Conseil Communautaire du 26 octobre 2022 et mis à disposition du public par voie électronique.

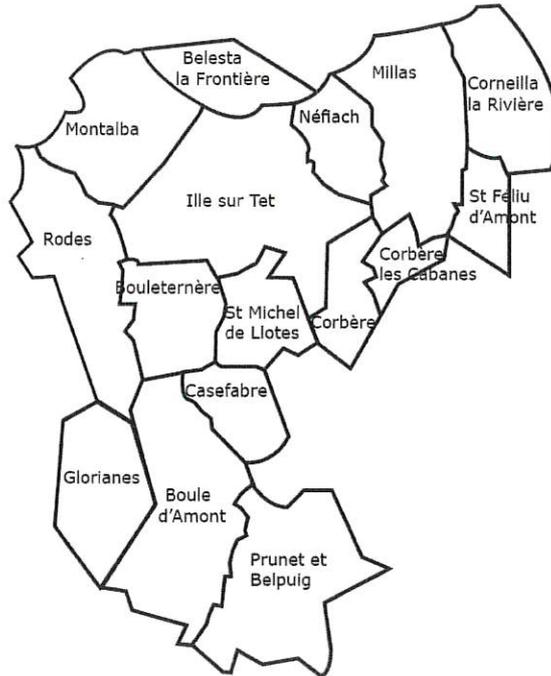
SOMMAIRE

- Présentation de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent..... p 2
- Compétences de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent..... p 3
- LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES DECHETS
 - I - L'organisation de la collecte..... p 5
 - II – Les moyens de la collecte..... p 13
 - III – La collecte des déchets en chiffre..... p 14
 - IV – Programme Local de Prévention des Déchets..... p 20
- LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT..... p 23
- LES INDICATEURS FINANCIERS 2021.....
 - I – Bilan global..... p 25
 - II – Recettes..... p 26
 - III – Dépenses..... p 27
 - IV – Coûts analytiques issus de la « matrice des coûts »..... p 29
- PERSPECTIVES 2022..... p 30



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSELON CONFLENT

En 2021, 16 communes ont été desservies par le service collecte, ce qui représente 18 687 habitants (population INSEE 2018) :



Recensement de la population sur toutes les communes du groupement

COMMUNES	POPULATION INSEE 2018
Bélesta	221
Boule d'Amont	55
Bouleternère	951
Casefabre	41
Corbère	762
Corbère les Cabanes	1071
Corneilla la Rivière	2013
Glorienes	25
Ille sur Têt	5498
Millas	4340
Montalba le Château	151
Néfiach	1328
Prunet et Belpuig	49
Rodès	630
Saint Féliu d'Amont	1190
Saint Michel de Llotes	362
Communauté de Communes	18 687

La Communauté de Communes Roussillon-Conflent assure, entre autres, la compétence COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES depuis 2003.

Compétence collecte

Elle regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OM)
- Collecte des emballages ménagers recyclables ou tri sélectif (TS)
- Collecte des encombrants
- Gestion de la déchèterie d'Ille-sur-Têt
- Implantation des colonnes d'apport volontaire pour le verre et les emballages ainsi que leur entretien
- Distribution et maintenance des bacs individuels, lavage des bacs collectifs

La compétence collecte des PAV (points d'apport volontaire pour le verre et le tri sélectif) a été déléguée au Sydetom66)

Le financement du service public d'élimination des ordures ménagères et assimilées est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les ménages. La collectivité peut instaurer, en vertu de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Redevance Spéciale, destinée quant à elle à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers, assimilables aux ordures ménagères, produites par les professionnels. Cette redevance a été mise en place en 2015 avec application à partir du 1^{er} avril 2016.

Compétence traitement

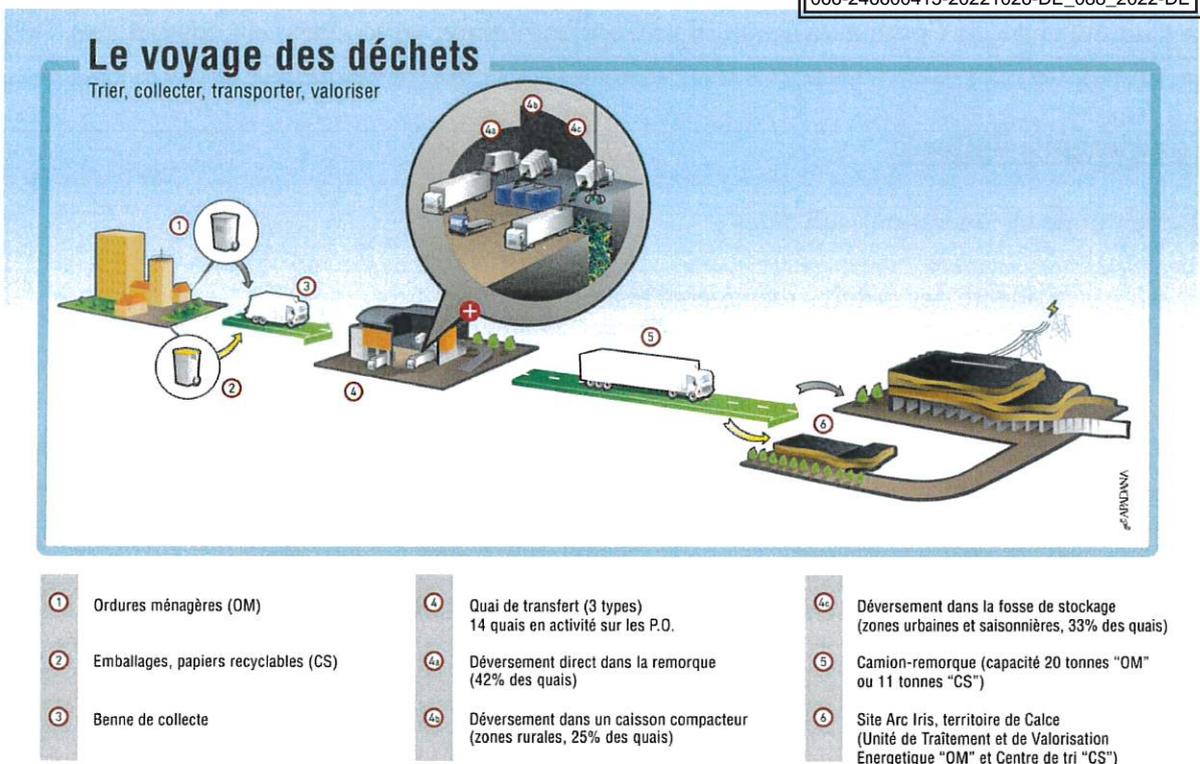
La compétence traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables a été transférée au SYDETOM66 – www.sydetom66.fr.

Le SYDETOM66 n'exerçait pas en 2021 sa compétence traitement sur la totalité des déchets recueillis en déchèterie.

Répartition des compétences :

Mode d'organisation		OMr	Tri sélectif		Verre	Encombrants	Déchets apportés en déchèterie
		Porte à porte *	Porte à porte *	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à Porte *	
Compétences exercées	Collecte	CODECO	CODECO	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CODECO	CODECO
	Transport	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CODECO	CODECO
	Traitement	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CODECO SYDETOM 66	CODECO SYDETOM 66

* Porte-à-porte : collecte des bacs individuels ou collectif



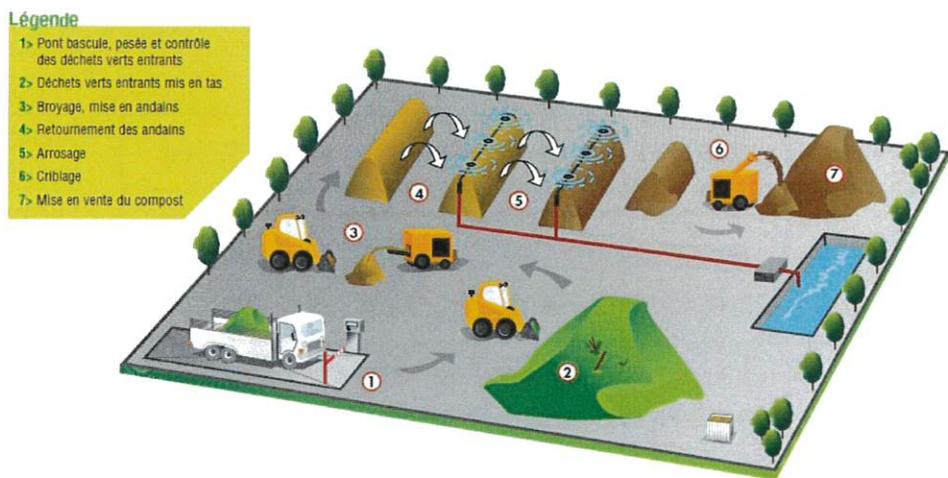
Les **Ordures Ménagères résiduelles** sont traitées par incinération avec valorisation énergétique sous forme d'électricité et de chaleur.

Le **tri sélectif** transite par le centre de tri avant d'être acheminé vers des usines de recyclage.

Le **verre** est acheminé vers une plateforme de regroupement puis vers une usine de recyclage.

Les déchets de déchèterie :

- **Le "tout venant"** : Ces déchets sont traités de deux manières, soit par enfouissement à l'ISDND d'Espira de l'Agly soit par incinération à l'UTVE de Calce.
- **Les déchets verts** : Ils sont valorisés soit en compost soit en BVC (broyat vert criblé)



- **Les autres déchets de déchèterie** : voir page 23

I - L'ORGANISATION DES COLLECTES :

Les déchets ménagers et assimilés* sont collectés en régie (bacs individuels ou collectifs, encombrants, déchèterie) ou par l'intermédiaire de prestataires privés gérés par le SYDETOM66 (colonnes d'apport volontaire).

1 - La collecte des ordures ménagères (O.M.) et du tri sélectif (T.S.) en bacs individuels au porte-à-porte ou en bacs collectifs :

- Ordures ménagères : toutes les communes sont concernées, collecte une fois par semaine (lotissements, mas ou petites communes) ou 2 fois par semaine (centre ville).
- Tri sélectif : toutes les communes sont collectées une fois par semaine à l'exception de Bélesta, Boule d'Amont, Casefabre, Montalba, Prunet et Belpuig qui disposent uniquement de colonnes d'apport volontaire.

2 - La collecte des colonnes d'apport volontaire enterrées ou aériennes, de déchets recyclables (verre et emballages ménagers) est effectuée environ une fois par mois.

3 - La collecte des encombrants au porte-à-porte avec inscription préalable en mairie a lieu une fois par mois pour toutes les communes à l'exception de Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig pour lesquelles la fréquence est d'une fois par trimestre. Sur la commune de Glorianes, le ramassage s'effectue à la demande le mardi.

4 - La réception des déchets en déchèterie.

Toutes les communes du groupement ont **provisoirement** à leur disposition, au quai de transfert d'Ille-sur-Têt, un emplacement aménagé leur permettant de se débarrasser de leurs déchets.

** Les déchets assimilés :*

Les déchets assimilés sont des déchets non toxiques souvent assimilés à des ordures ménagères qui proviennent de l'ensemble des activités économiques. Ils sont assimilés aux déchets ménagers car ils sont constitués des mêmes composants, ont les mêmes modes de traitement ou des conditions d'élimination similaires. Ce sont en particulier des emballages, des déchets de production ou des déchets de bureaux.



1 – La collecte des bacs O.M. et T.S. en porte-à-porte

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2022 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE

Les contenants (précollecte) :

La gestion des contenants (bacs ou colonnes d'apport volontaire) est assurée en régie.
Interventions en 2021 :

GESTION DES BACS OM et TS par Litrage - 2021

PIECES	Dimensions	35	50	80	120	140	180	240	340	660	TOTAL	TOTAUX
Couvercles	OM	0	0	8	9	16	41	28	7	0	109	232
	TS	0	0	37	7	21	23	26	9	0	123	
Roues	OM	0	0	0	1	0	1	0	0	1	3	9
	TS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL PIECES		0	0	45	17	37	65	54	16	1	235	

BACS	Dimensions	35	50	80	120	140	180	240	340	660	TOTAL	TOTAUX
Nouveaux bacs ou remplacements*	OM	1	8	13	24	64	56	64	9	12	251	496
	TS	0	7	32	19	47	56	58	14	12	245	
Nouveaux habitants	OM	1	3	5	12	45	47	26	1	0	140	273
	TS	1	1	5	10	45	46	21	4	0	133	
TOTAL BACS		3	19	55	65	201	205	169	28	24	769	

TOTAL PIECES	0	0	45	17	37	65	54	16	1	235
TOTAL BACS	3	19	55	65	201	205	169	28	24	769
TOTAL PIECES + BACS	3	19	100	82	238	270	223	44	25	1 004

* Remplacements : bacs remplacés car défectueux ou non adaptés (trop petits ou trop grands)

Les bacs non réutilisables sont démantelés pour être recyclés.

Les bacs collectifs sont lavés 4 fois par an : Prestation assurée en régie grâce à la location d'une laveuse de conteneurs.

Planning de collecte en 2021 :

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2022 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE

COMMUNES	SITUATION	O.M.	T.S.
BELESTA		LUNDI - JEUDI	Apport volontaire
BOULE D'AMONT		MERCREDI	Apport volontaire
BOULETERNERE	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MERCREDI
	Lotissements	LUNDI	
CASEFABRE		MERCREDI	Apport volontaire
CORBERE	Centre ville	MARDI - VENDREDI	VENDREDI
	Lotissements	VENDREDI	
	Ecarts	MERCREDI	
CORBERE-LES-CABANES	Centre ville	MARDI - VENDREDI	VENDREDI
	Lotissements	VENDREDI	
	Ecarts	MERCREDI	
CORNEILLA-LA-RIVIERE	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MARDI
	Chemin de la Padraga Tous Lotissements sauf	LUNDI	
	Lot Clave Verte	JEUDI	
	Lot Chemin d'Estagel		
	Lot Cami de Baixas		
GLORIANES	Village	MARDI	Apport volontaire
MILLAS	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MERCREDI
	Lot La Fontaine, rue J Bourrat Av 8 Mai, Bd V. Couturier	LUNDI - JEUDI	VENDREDI
	Lotissement Sud Los Palaus	MARDI	MERCREDI
	Lotissement Nord Los Palaus	VENDREDI	MERCREDI
	Lotissement Camps de la Porte - Pêcheraie - Verger	MARDI	VENDREDI
MONTALBA-LE-CHÂTEAU		LUNDI - JEUDI	Apport volontaire
NEFIACH	Centre ville	LUNDI - JEUDI	MERCREDI
	Lotissements	LUNDI	
PRUNET ET BELPUIG		MERCREDI	Apport volontaire
RODES	Centre ville (vieux village)	LUNDI - JEUDI	Apport volontaire
	Lotissements	JEUDI	MERCREDI

		RF PREFECTURE DE PERPIGNAN LUNDI - JEUDI Contrôle de légalité Date de réception de l'AR n° 2022-1026-DE_088_2022-DE 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE	
SAINT FELIU D'AMONT	Centre ville (vieux village)	LUNDI - JEUDI	LUNDI
	Anciens lotissements	JEUDI	JEUDI
	Nouveaux lotissements sauf rue des Fenouillèdes, impasse des Garrotxes	JEUDI	LUNDI
SAINT MICHEL DE LLOTES	Centre ville	MARDI - VENDREDI	VENDREDI
	Lotissements	MARDI	
	Bacs collectifs	LUNDI - JEUDI	
	Ecarts	MERCREDI	
ILLE SUR TET	VIEUX ILLE	MARDI - VENDREDI	MERCREDI
	ECARTS	LUNDI	Apport volontaire
	LOTISSEMENTS : Le Colomer, Les Colomines Agrimolesse, Millenium Le Touire Lot du Stade, les Fourmigues et du Choua, Terrasses du Canigou	JEUDI	MERCREDI
	La Caseta (Vieux chemin de Boule)	VENDREDI	JEUDI
	La Caseta (ZAC)	MARDI	JEUDI
	SECTEUR URBAIN	MARDI - VENDREDI	JEUDI
	Sauf :		
	Rte de Perpignan- La Sybille et Rte Montalba	LUNDI	MERCREDI OU JEUDI
	Avenue Pasteur jusqu'à la rue Franklin, Moulard, Lafayette, Col Fabien, Bd Jean Bourrat	LUNDI - JEUDI	MERCREDI OU JEUDI

Les collectes sont maintenues les jours fériés.

RATIONALISATION DES COLLECTES :

Depuis 2018, un travail de réflexion a été mené sur la rationalisation des tournées de collecte. L'objectif est de déterminer la manière la plus efficace de réaliser les collectes en termes de coût, de temps et de sécurité. Une dimension esthétique est également présente en essayant de supprimer les problèmes de bacs non rentrés.

Selon ces paramètres, le service a ajusté la fréquence des collectes et a, si nécessaire, créé des bacs collectifs protégé par un enclos.

En 2021, 4 enclos mobiles et 16 fixes ont été créés sur le territoire.

Création d'enclos pour bacs collectifs	Mobile		Fixe	
	Contrôle de légalité		Date de réception de l'AR: 18/11/2022	
Corbère				
Corneilla	1		5	
Ille sur Têt			1	
Millas	1		1	
Montalba			1	
Néfiach	2		5	
Rodes			2	
TOTAL	4		16	

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN
066-246600415-2022
026-DE_088_2022-DE

2 – La collecte des colonnes d'apport volontaire

Elle est gérée et organisée par le SYDETOM 66. Les colonnes, quant à elles sont propriété de la Communauté de Communes.

Nombre de colonnes par commune

COMMUNES	VERRE	EMR	TOTAL
Bélesta	6	5	11
Boule d'Amont	3	3	6
Bouleternère	5	1	6
Casefabre	1	1	2
Corbère	4	1	5
Corbère les Cabanes	4	2	6
Corneilla la Rivière	9	4	13
Glorianes	0	0	0
Ille sur Têt	28	14	42
Millas	17	5	22
Montalba le Château	2	4	6
Néfiach	8	2	10
Prunet et Belpuig	2	3	5
Rodès	6	6	12
Saint Féliu d'Amont	3		3
Saint Michel de Llotes	3	1	4
Communauté de Communes	102	52	154

3 – La collecte des encombrants : jour de collecte des encombrants

RF
 PREFECTURE DE PERPIGNAN
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 18/11/2022
 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE

Les 2 Corbère, Bélesta, Montalba	1 ^{er} mardi du mois	Le matin
Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig	2 ^{ème} mardi du mois	(la journée, 1 fois par trimestre)
St Feliu d'Amont, Nefiach	3 ^{ème} mardi du mois	Le matin ou journée
Ille-sur-Têt	1 ^{er} mercredi du mois	La journée
Millas	2 ^{ème} mercredi du mois	La journée
Bouleternère, Rodès, St Michel de Llotès	3 ^{ème} mercredi du mois	La journée
Corneilla	4 ^{ème} mercredi du mois	Le matin ou journée

4 – La déchèterie

La déchèterie communautaire située à Ille-sur-Têt permet de trier et de valoriser les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle des Ordures Ménagères. Elle est gérée en régie. Deux agents sont affectés à l'accueil des usagers et un agent pour le transport des déchets verts, des encombrants, du bois, des gravats vers les exutoires.

L'accès à la déchèterie est réservé aux particuliers munis d'une carte à retirer auprès de la mairie ou de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent. Celle-ci est délivrée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.



II – LES MOYENS DE LA COLLECTE

La Communauté de Communes Roussillon-Conflent dispose des moyens suivants :

PERSONNEL :

- Titulaires : 26 agents dont 4 à TNC (Temps Non Complet) y compris le personnel administratif et d'encadrement.
- Contractuels : Equivalent à environ 9 ETP (Equivalent Temps Plein) en 2021, pour le remplacement des titulaires en congés, en maladie ou en ASA (autorisation spéciale d'absence COVID-19 personnes vulnérables)

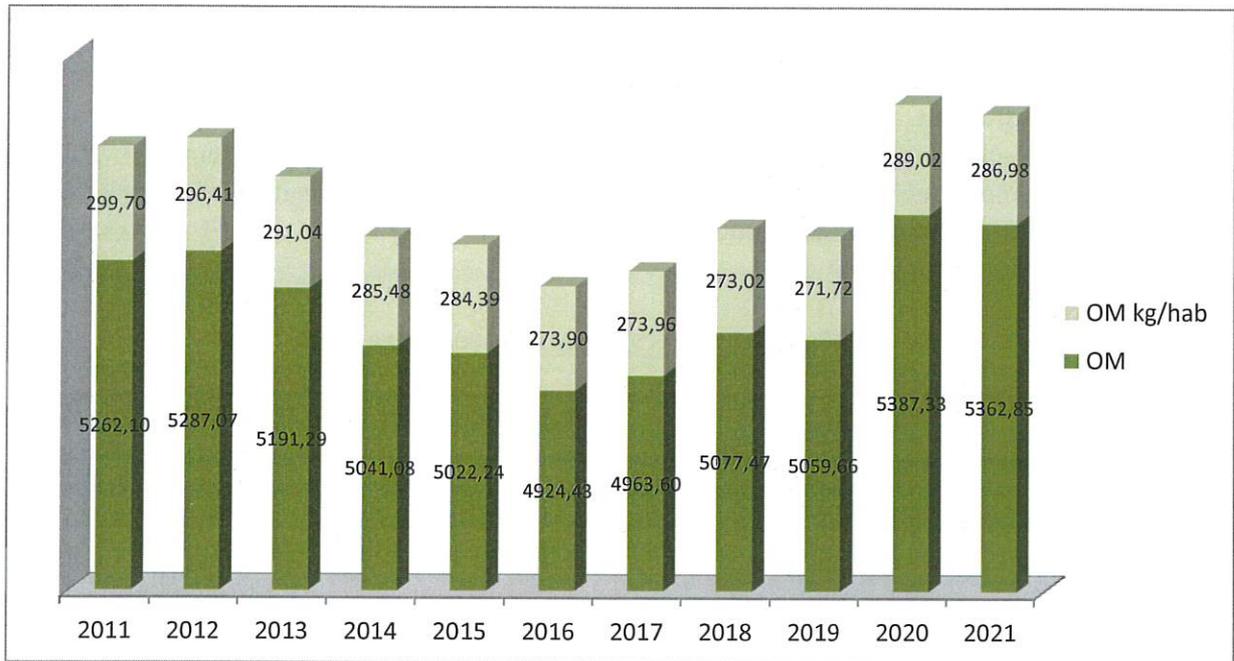
MATERIEL :

Matériel en service au 31 décembre 2021

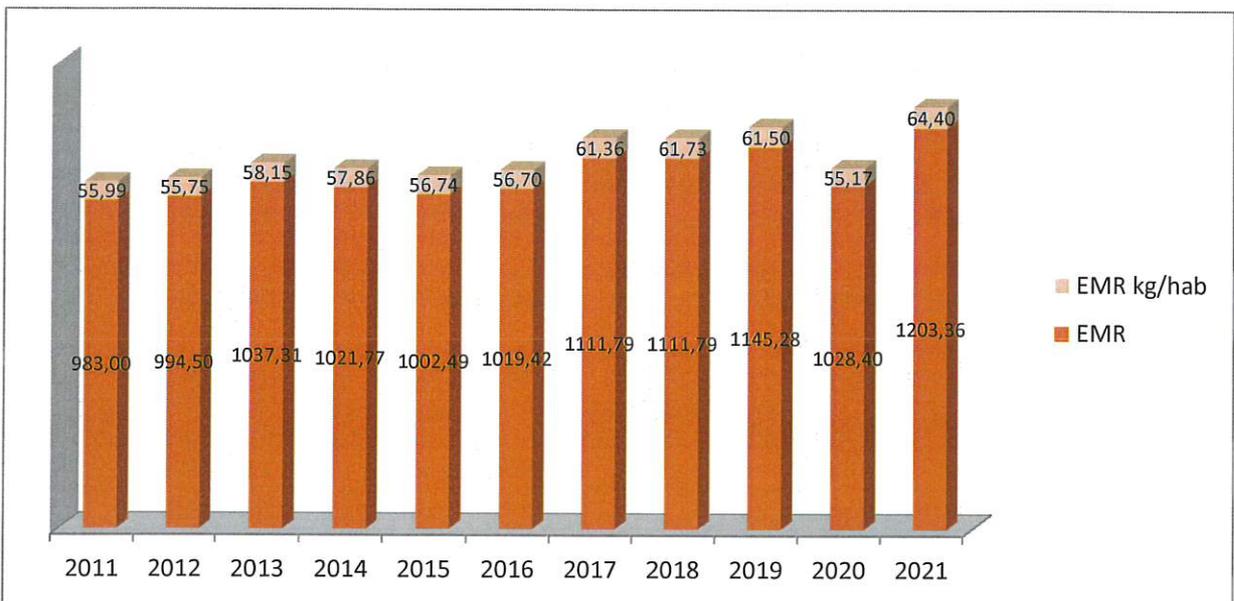
VEHICULE	IMMATRICULATION	DATE de 1ère mise en circulation
COLLECTE: BOM / MINI-BENNE		
Piaggio mini-benne Essence	5038-SC-66	14/08/1997
BOM	9073-ST-66	20/07/2001
BOM	8520-SZ-66	23/09/2002
BOM	4925-TK-66	21/12/2004
BOM	5812-TP-66	29/11/2005
Mini-benne Nissan	5447-TS-66	26/05/2006
Piaggio mini-benne Essence	9369-TV-66	13/11/2006
BOM	AB-712-LR	24/06/2009
Kangoo mini-benne	AD-452-JR	12/10/2009
BOM	AF-547-GH	16/11/2009
BOM	DP-440-XD	17/03/2015
BOM	FH-328-TW	11/07/2019
Mini-benne FUSO	FP-370-VD	14/05/2020
DECHETERIE		
POLYBENNE HD887 (déchèterie) bras Palfinger	FH-528-XK	17/07/2019
Camping-car Challenger 108 Ford Transit 2L - déchèterie	BC-895-CY	04/08/2004
Sprinter Mercedes CCB 316 CDI 32	DW-688-TN	23/10/2015
AUTRES VEHICULES OM		
504 Peugeot	1904-RD-66	21/12/1989
Renault Master Encombrants	2177-VC-66	07/04/2008
Polybenne Maxity Potence articulée (Encombrants)	AB-024-RP	01/07/2009
Polybenne Maxity (Encombrants)	AC-446-QG	31/08/2009
Tractopelle	Case 580 k	12/06/1985
Remorque Karcher	5059-TQ-66	22/11/2005
Peugeot Partner (mutualisé avec autres services)	8058-TM-66	05/07/2005
Kangoo Tôlé Trafic Communication	FE-636-LM	11/03/2019

III – LA COLLECTE DES DECHETS EN CHIFFRES :

Evolution du tonnage des Ordures Ménagères (en tonnes)



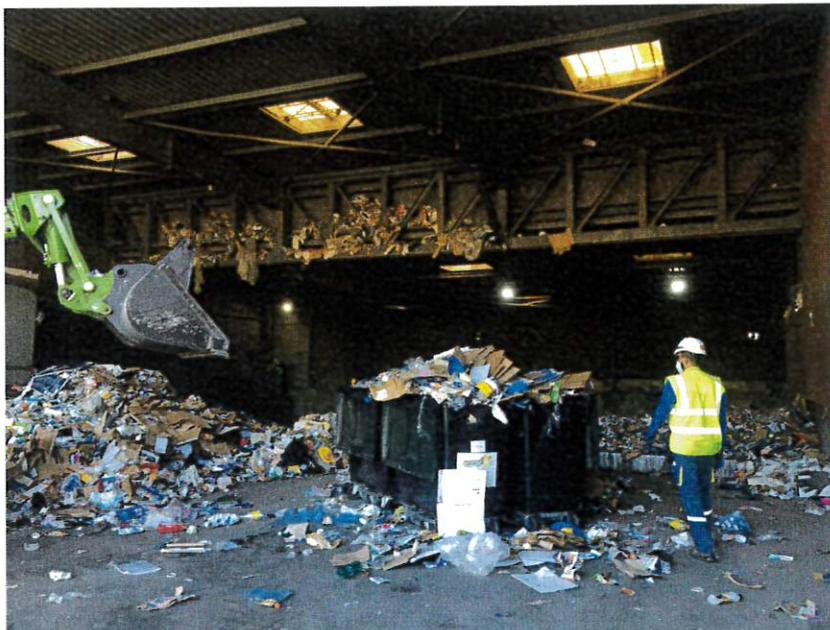
Evolution du tonnage des Emballages Ménagers Recyclables Total porte-à-porte et apport volontaire (en tonnes)



En 2021, la quantité collectée par habitant a légèrement diminué pour les OM (Ordures Ménagères), soit moins de 0,7% et fortement augmenté pour les EMR (Emballages Ménagers Recyclables), soit plus de 16,7%. L'impact de la crise sanitaire est moins important qu'en 2020, toutefois la production d'ordures ménagères en moyenne (kg/hab) reste importante par rapport à 2019.

Refus de tri

Le Sydetom66 procède régulièrement à des caractérisations qualité sur les collectes de tri sélectif permettant de mesurer un taux de refus (ou erreurs de tri). Ce taux qui était d'environ 20% en 2018, 2019, 2020 a fortement augmenté en 2021 pour atteindre 32,28% alors que le taux départemental est lui de 29,07%.



Une caractérisation a eu lieu le 21 mai 2021, en présence d'agents de la collectivité, sur une collecte de porte à porte mais aussi d'apport volontaire provenant du secteur de Corbère et Corbère les cabanes. Le taux de refus s'est révélé très élevé sur la collecte issue du porte à porte (42,6%) et plus mesuré sur l'apport volontaire (21,55%)

Communication

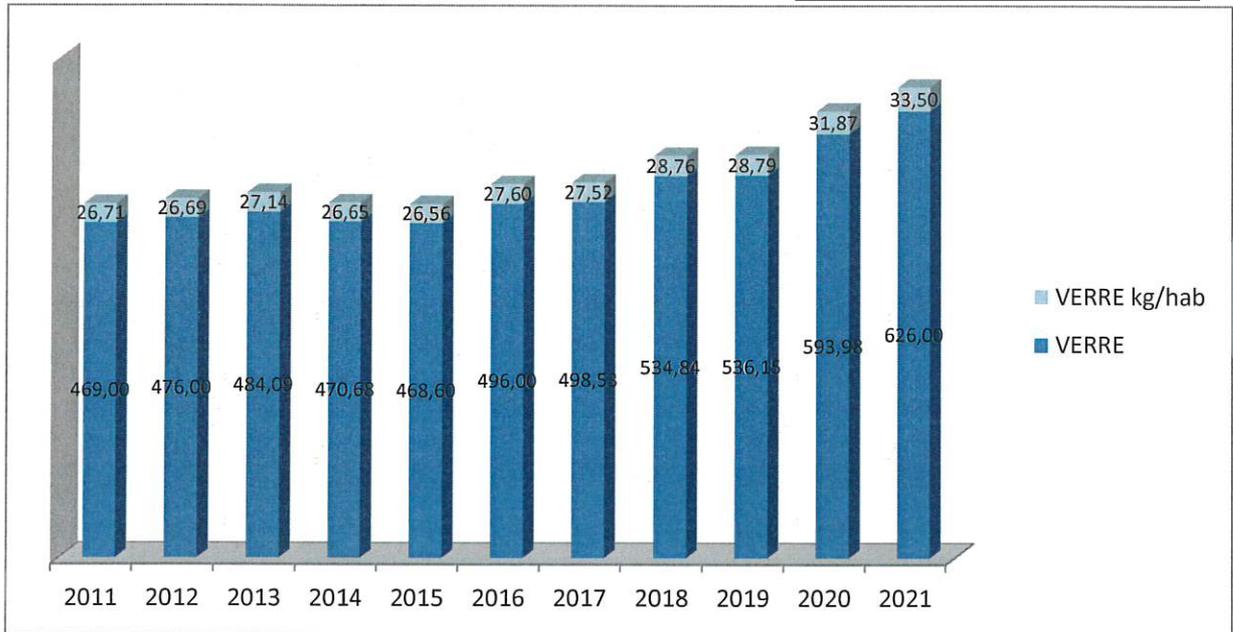
En 2021 un focus particulier a été porté par le Sydetom66 sur le refus de tri (30% de la poubelle jaune ne sont pas recyclés) afin de sensibiliser la population à cette problématique et l'inciter à corriger son geste de tri. Ces campagnes d'information ont été relayées sur notre territoire via le site internet, les réseaux sociaux, les mairies....

De nouveaux supports de communication ont été mis à disposition par le Sydetom66 : disques de tri, autocollants consignes de tri.



Evolution du tonnage de Verre (en tonnes)

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 18/11/2022
 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE



La collecte du verre en 2021 augmente de 5,11 % en kg/hab par rapport à 2020, résultat très encourageant mais qui reste toujours inférieur à la moyenne départementale (36.06 kg/hab).

Toutefois, cette moyenne cache des disparités par commune comme le montre les tableaux suivants :

Collecte de verre en 2021 par commune

COMMUNES	Nombre d'habitants	Nb de CAV	Points de collecte	Total collecte par an en Kg	Kg collectés par an et par habitant
Bélesta	225	6	5	19 340	87,51
Boule d'Amont	55	3	2	7 190	130,73
Bouleternère	951	5	3	26 410	27,77
Casefabre	41	1	1	1 030	25,12
Corbère	762	4	3	31 800	41,73
Corbère les Cabanes	1071	4	3	38 090	35,56
Corneilla de la R	2013	9	7	52 660	26,16
Glorianes	25				
Ille sur Têt	5498	29	19	182 750	33,24
Millas	4340	17	15	123 890	28,55
Montalba le Château	151	2	2	9 940	65,83
Néfiach	1328	8	5	39 750	29,93
Prunet et belpuig	49	2	2	4 300	87,76
Rodes	630	6	3	36 890	58,56
St Feliu d'Amont	1190	3	2	34 280	28,81
St Michel de Llotes	362	3	3	17 670	48,81
TOTAL	18687	102	75	625 990	moyenne / hab 33,50

Statistique des CAV de Verre en kg de 2014 à 2021 par commune

COMMUNES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bélesta	37780	16928	15 615	17 060	33700	15520	9 890	19 340
Boule d'Amont	8400	3453	8 432	4 250	6020	4500	4 290	7 190
Bouleternère	16190	18044	19 834	19 610	20320	20980	27 060	26 410
Casefabre	1680	1164	1 133	1 350	1380	720	1 560	1 030
Corbère	19380	20112	21 555	20 990	27180	21400	25 460	31 800
Corbère les Cabanes	23850	24820	28 725	29 310	35040	32880	33 490	38 090
Corneilla de la R	39120	49782	45 310	51 980	48140	50890	67 230	52 660
Ille sur Têt	144 310	154 235	158 849	160 430	162 130	180470	180 260	182 750
Millas	81 930	88 174	94 024	85 780	91 180	93060	110 010	123 890
Montalba le Château	5 890	5 579	6 755	7 090	7 840	7710	7 130	9 940
Néfiach	29 520	29 831	28 000	33 850	34 010	34020	39 950	39 750
Prunet et belpuig	4 600	3 405	5 026	3 580	3 370	4390	3 630	4 300
Rodes	23 760	20 934	22 050	23 690	27 920	29150	36 800	36 890
St Feliu d'Amont	23 160	19 080	26 423	25 440	21 960	25470	27 690	34 280
St Michel de Llotes	11 110	13 062	14 113	14 120	14 650	14990	19 540	17 670
TOTAL	470 680	468 603	495 844	498 530	534 840	536 150	593 990	625 990

Taux de détournement

Le taux de détournement représente le pourcentage de valorisation matière (EMR + Verre) par rapport à la production total de déchets ménagers (OM + Verre + EMR).

2017	2018	2019	2020	2021
24.50	25.10	24.94	23.14	25,43

Le taux de détournement moyen au niveau du département est de 23,26 kg/hab

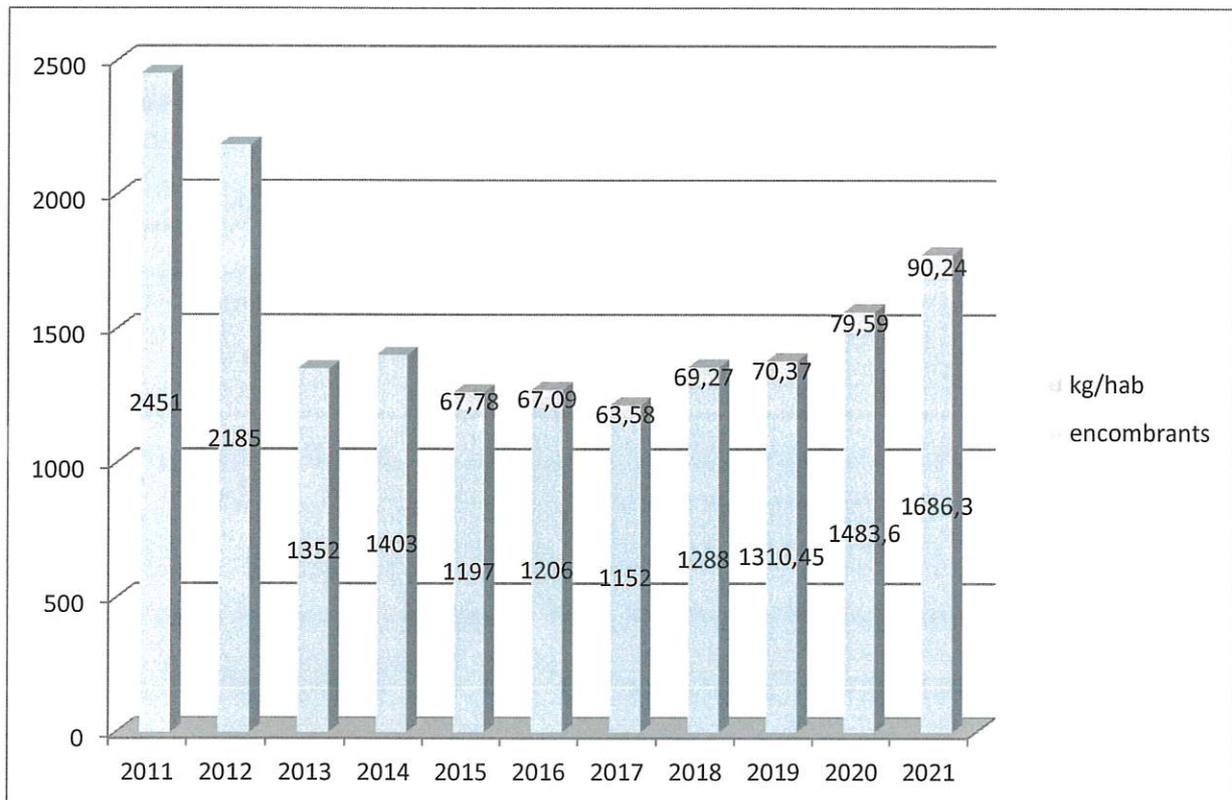


EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETS

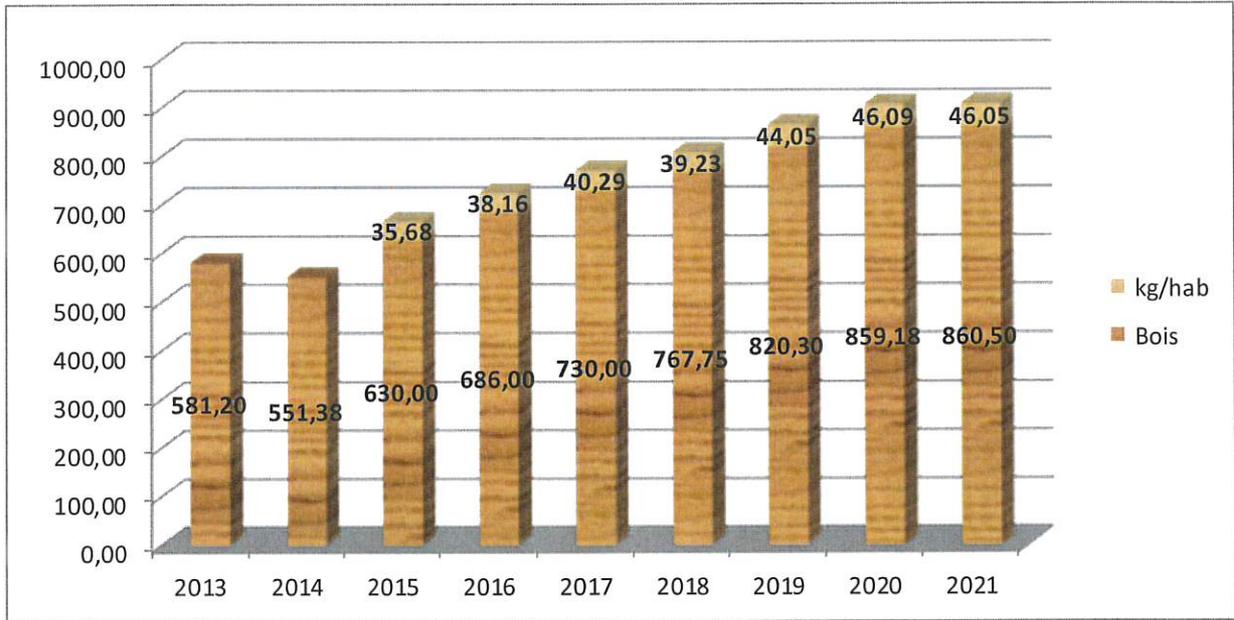
L'année 2021 a été marquée par la mise en place en juillet d'une benne spécifique pour le tri des meubles. Cette filière permet de détourner le mobilier, y compris les matelas, des encombrants tout en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation. De plus, la collecte et le traitement sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-Mobilier entraînant ainsi des économies substantielles pour la collectivité. En 2021, ce sont 56,3 tonnes de meubles qui ont été triées.



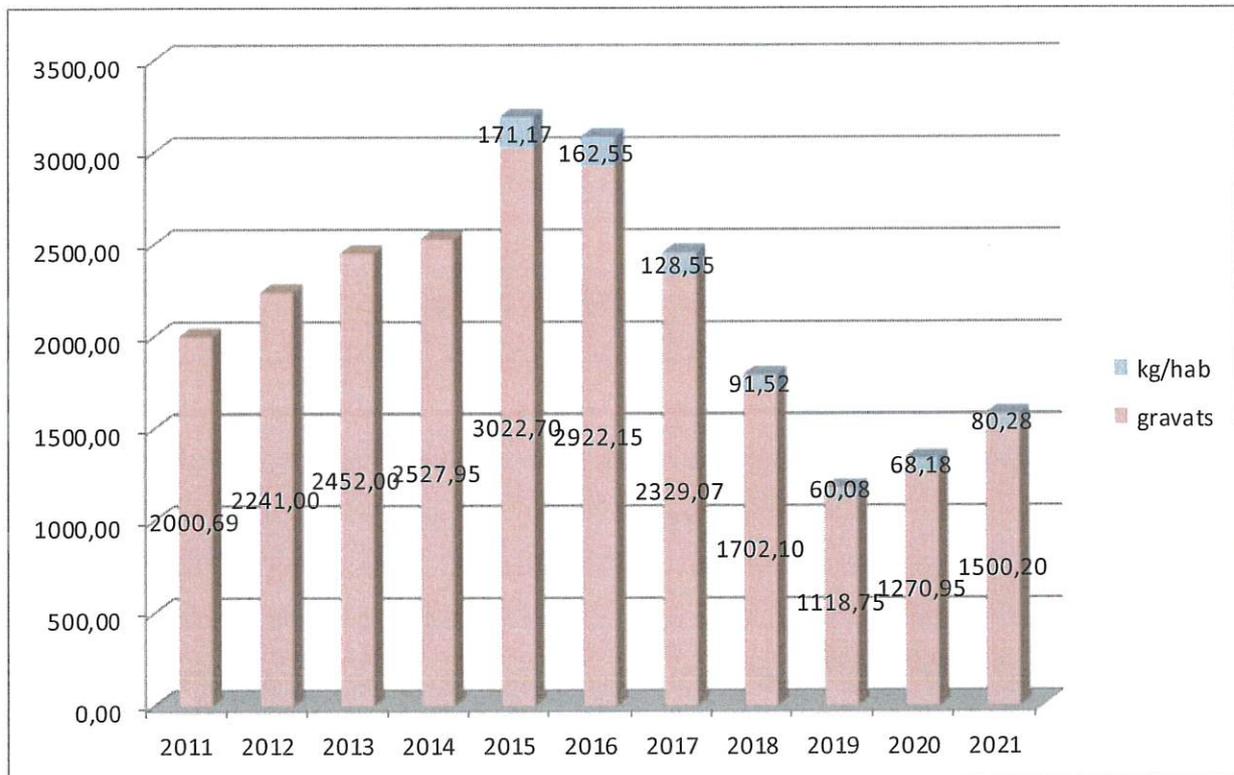
Encombrants (en tonnes collectées)



Bois (en tonnes collectées)



Gravats (en tonnes collectées)

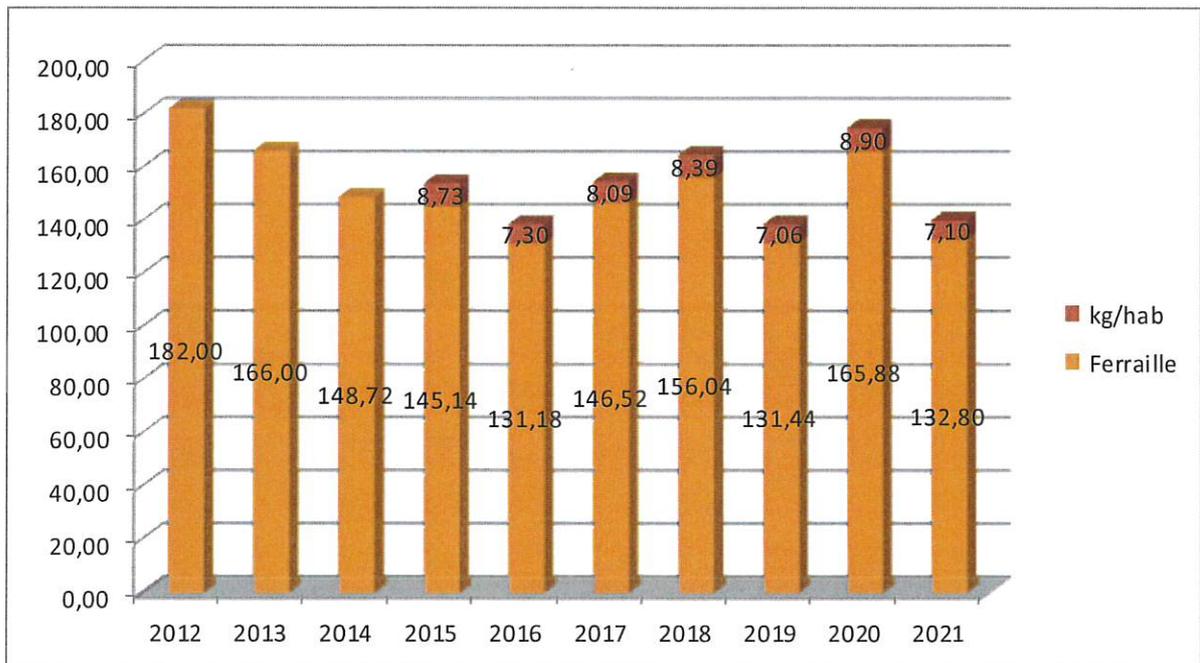


Déchets verts (en tonnes collectées)

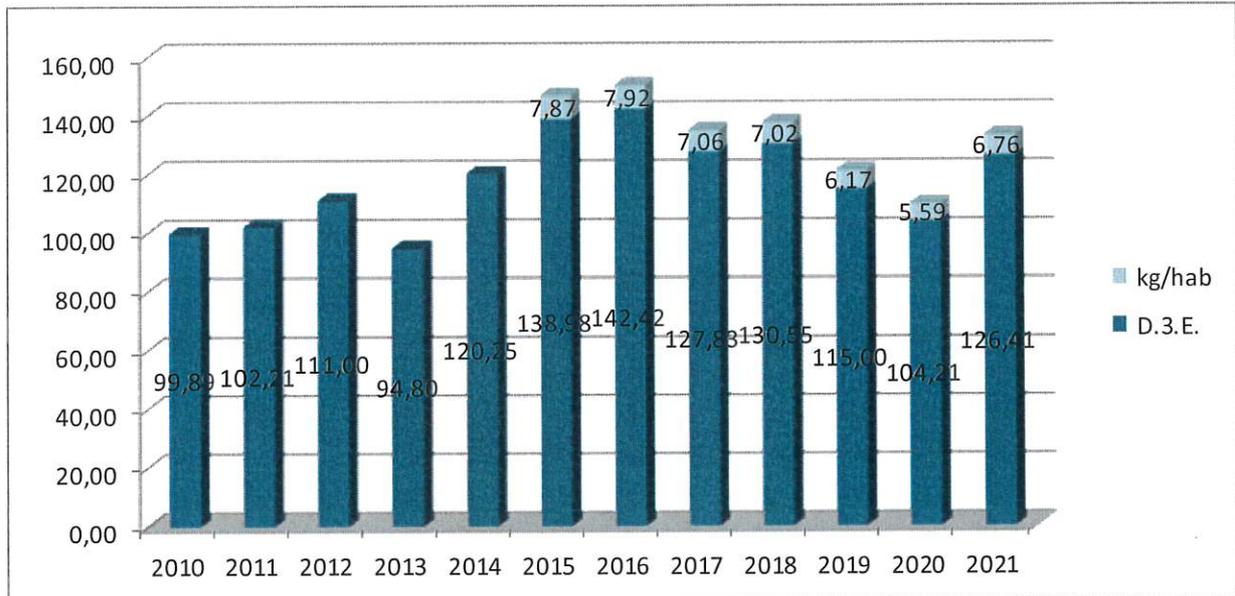


Les déchets verts ne sont pesés que depuis 2018, avant nous avons seulement une estimation en mètres cube.

Ferraille (en tonnes collectées)



D.3.E. (en tonnes collectées)



Dechets diffus spécifiques (peintures, phytosanitaires...) : 3,6 tonnes collectés en 2018, 4,48 tonnes en 2019, 7,87 tonnes en 2020 et 9,276 tonnes en 2021

Piles : 685 kg en 2018, 1011 kg en 2019, 679 kg en 2020 et 844 kg en 2021

Huiles de vidanges usagées : 8,19 tonnes en 2019 et 7,83 tonnes en 2020 et 7,92 tonnes en 2021

On constate :

- Une augmentation importante dans l'apport des encombrants et de gravats,
- Un apport toujours important de déchets verts. Les chiffres sont légèrement faussés car ils ne tiennent pas compte des tonnages apportés directement à l'aire de broyage de Thuir par les mairies.

La hausse des volumes collectés a engendré des difficultés d'évacuation des déchets vers les exutoires. Il a du être fait appel en renfort à des transporteurs extérieurs.

Les horaires d'ouvertures ont été maintenus identiques à ceux de 2020 soit une ouverture en continu du lundi au samedi de 8h30 à 17h30 et fermeture le dimanche.

IV – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS:

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2022 086-246800415-20221026-DE-088-2022-DE

La Communauté de Communes Roussillon-Conflent s'était engagée dans le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) en partenariat avec le SYDE TOM 66 et l'ADEME en 2010 pour 5 ans soit jusqu'au 31/12/2015.

Globalement, le bilan du PLPD a été très positif, les actions de prévention des déchets menées depuis 2011 ont porté leurs fruits et ont permis de réduire les quantités d'OMr (ordures ménagères résiduelles) traitées.

2016, 2017 et 2018 ont été des années de transition où les principales actions de prévention ont été maintenues (compostage, collecte du textile...).

Un nouveau plan porté par la collectivité à été lancé en 2019, mais du fait de la crise sanitaire en 2020 et 2021 celui-ci n'a pas pu se développer correctement.

Toutefois, certaines actions ont été maintenues (compostage, collecte du textile).

Le compostage individuel

Depuis 2009, les habitants qui en font la demande peuvent obtenir gratuitement un composteur. Les composteurs sont fournis à la Communauté de Communes Roussillon-Conflent par le Sydetom66 pour un prix de 20 €uros pièce depuis le 1^{er} janvier 2017.

Nombre de composteurs distribués gratuitement depuis 2009 par commune :

COMMUNE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tota
BELESTA		27		1	3	16	1	1	1	2	1		3	56
BOULE D'AMONT		10			0			1	2			1	2	16
BOULETERNERE		18	3	8	8	23	4	4	4	8	4	6	5	95
CASEFABRE		24			1									25
CORBERE	4	8	2	5	13	20	4	4	5	8	4	5	6	88
CORBERE LES CABANES	25	26	4	4	5	31	12	8	7	4	6	7	9	148
CORNEILLA	27	25	24	6	12	63	36	8	5	5	12	11	7	252
GLORIANES						11								11
ILLE SUR TET	37	156	43	25	39	83	26	22	46	25	26	24	24	576
MILLAS	39	45	9	34	24	36	31	18	15	17	33	25	27	353
MONTALBA		2	2		4	1	1	1		1		2	2	16
NEFIACH		34	11	5	7	22	9	7	8	6	12	7	6	134
PRUNET ET BELPUIG		22			2	1	1	3	4					33
RODES	17	19	10	6	3	16	7	10	2	5	6	5	6	112
ST FELIU D'AMONT	19	15	4	11	12	22	9	2	6	6	4	10	4	124
ST MICHEL DE LLOTTES	7	13	2	2	4	15	3		7	2	4		2	61
TOTAUX	175	444	114	107	137	360	144	89	112	89	112	103	103	210

Le compostage partagé

1 – Composteurs collectifs ou partagés

Le principe est simple, il s'agit de partager l'usage d'un composteur à l'échelle d'une structure, d'une résidence ou même d'un lotissement.

BELESTA	- Aire de camping-car
BOULETERNERE	- Ecole, ALSH, - parking route de Boule d'Amont
CORBERE	- Ecole - Rue de l'Aire
ILLE-SUR-TÊT	- Restaurant scolaire - Ecole Torcatis - Ecole Pasteur - Résidence Les Vergers - Résidence Les Rosarets - Crèche La Ruche - Camping - Boulevard Jean Bourrat - Parking de la Gare
MILLAS	- Crèche La Farandole - Restaurant scolaire
MONTALBA	- Route de Tarérach - Parking de la mairie
NEFIACH	- Institut Peyrebrune - Rue du passage à gué
SAINT FELIU D'AMONT	- Parking Amphithéâtre



2 – Compostage dans les cimetières

Neuf communes étaient concernées (Bélesta, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla, Millas, Nésiach Rodès, Saint Feliu d'Amont et Saint Michel de Llotès) au départ du lancement de cette action.

Des composteurs avaient été mis en place dans les cimetières accompagnés de « récupérateur de terre » dont l'objectif est de diminuer la quantité de terre jetée dans le composteur.

Avec le temps, ce système a montré ses limites (dégradation des composteurs, mauvais tri des usagers, non décomposition des végétaux d'où nécessité de vider ces composteurs) et devra donc faire l'objet d'une nouvelle organisation.

Collecte du textile

Toutes les communes sont équipées d'une colonne textile à l'exception de Boule d'Amont, Casefabre, Glorienes, Montalba et Prunet-et-Belpuig.

Les communes de Corneilla, Millas et Saint Féliu d'Amont disposent de deux colonnes, celle d'Ille-sur-Têt de trois colonnes, la déchèterie quant à elle est équipée de deux colonnes de grand format.

L'année 2021 a été marquée par le changement de prestataire du Sydetom66, c'est Le Relais 81 qui assure désormais la collecte.

39,93 tonnes de textiles collectés en 2021 sur l'ensemble du territoire



COMMUNES	ANNEE 2021 (t)
BELESTA	0,82
BOULETERNERE	1,37
CORBERE	2,10
CORBERE LES CABANES	1,47
CORNEILLA	4,17
ILLE SUR TET	11,76
DECHETERIE ILLE SUR TET	10,65
MILLAS	1,74
NEFIACH	1,32
RODES	2,09
ST FELIU D'AMONT	1,91
ST MICHEL DE LOTTES	0,55
TOTAUX	39,93



LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

Le traitement des déchets relève de la compétence du SYDETOM 66 (<http://www.sydetom66.fr>) pour les ordures ménagères, les déchets ménagers recyclables (verre et emballages), le tout venant, les déchets verts, les D3E, les meubles, les déchets spécifiques, les textiles et les piles.

Le SYDETOM66 a contractualisé avec des Eco-organismes dans le cadre de l'exercice de ses compétences :

- CITEO (Emballages ménagers recyclables et papiers),
- ECO-TLC (Textiles, linge de maison, chaussures),
- ECO-MOBILIER (Déchets d'Equipements d'Ameublement),
- ECOLOGIC (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- ECO-DDS (Déchets Diffus Spécifiques).
- COREPILE (piles)
- ECO-MOBILIER (meubles)

Le traitement des gravats, ferrailles, bois issus de la déchèterie d'Ille-sur-Têt relevait de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent en 2021.

Type de déchets	Traitement	Coût traitement 2021
Ordures Ménagères	U.T.V.E. de Calce	184 € / tonne
Emballages Ménagers Recyclables	Centre de Tri de Calce	Pris en charge par le SYDETOM66
Verre	OI MANUFACTURING	Pris en charge par le SYDETOM66
Tout venant	ISDND d'Espira-de-l'Agly (VEOLIA)	120 € / tonne
Bois	SABATE-BOUTAN (Perpignan)	79,125 € TTC / tonne (TVA : 5,5%)
Déchets verts	Plate-forme broyage du SYDETOM 66 (Thuir)	Pris en charge par le SYDETOM66
Gravats	ETS CUFI (Néfiach)	7,079 € TTC / tonne (TVA : 5,5%)
Ferraille	Ets LINARES	Reprise et paiement à la Communauté de Communes selon les cours du marché.

Autres déchets pris en charge	
Piles	COREPI (éco-organisme)
Lampes et néons à économie d'énergie	RECYLUM (éco-organisme)
Cartouches d'imprimantes Téléphones portables	Association IDA
DEEE	ECOLOGIC (éco-organisme) Soutien financier versé par ECOLOGIC via le SYDETOM66
Meubles	ECO-MOBILIER (éco-organisme) Soutien financier versé par ECO-MOBILIER via le SYDETOM66
Textiles	Le RELAIS 81 agréé par ECO-TLC
Huiles de vidange	TRIADIS : Contrat avec le SYDETOM66
Huile de friture	Association « Roule ma frite 66 »
Déchets Diffus Spécifiques	ECO-DDS (éco-organisme)

RF
 PREFECTURE DE PERPIGNAN
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 18/11/2022
 066-24660419-2022-026-DE-668_2022-DE



I – BILAN GLOBAL

Bilan de la section de fonctionnement	
Recettes réelles	2 938 162,61 €
Dépenses réelles	2 813 077,14 €
Bilan	+ 125 085,47 €
Dotation aux amortissements	-149 537,43 €
Bilan avec amortissements	- 24 451,96€

Bilan de la section d'investissement	
FCTVA	11 475,41 €
Dépenses réelles	47 144,31 €
Bilan	- 35 668,9 €
Dotation aux amortissements	+ 149 537,43 €
Bilan avec amortissements	+ 113 868,53 €

Détail des dépenses d'investissement 2021	
Achat de bacs	31 852,44 €
Composteurs	1 067,15 €
Matériel enclos et immobilisateur	7 971,47 €
Conteneur maritime d'occasion	2 656,00 €
Divers	1 388,65 €
Travaux déchetterie	2 208,60 €

Résultat globalisé
+ 89 416,57 €

Remarque :

Dans ce résultat globalisé, ne sont pas inclus :

- Les investissements engagés comptablement mais non encore payés (logiciel, benne, composteurs...)
- Le remboursement du capital et des intérêts relatifs aux investissements réalisés,
- Le coût des services supports (RH, comptabilité...)

II - RECETTES

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2022 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE

1/ Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Bases secteur 01 : Corneilla, Ille-sur-Têt et Millas	12 904 271,00 €
Taux	14 %
Produit	1 806 597,94 €

Bases secteur 02 : Autres communes sauf Glorianes	5 500 349,00 €
Taux	18 %
Produit	990 062,82 €

Bases secteur 03 : Glorianes	18 735,00 €
Taux	18 %
Produit	3 372,3 €

2/ Redevance spéciale (R.S.):

Le seuil d'assujettissement a été fixé à 3 bacs de 660 litres par semaine. Tout producteur dépassant ce seuil devra s'acquitter d'une redevance de 0,05 €/litre (sur les litres supplémentaires).

Chaque professionnel concerné doit signer une convention avec la Communauté de Communes décrivant la nature du service public prévu (nombre de bacs, jours de collecte, prix...). Cette convention rappelle les droits et obligations de chacune des deux parties.

Tous les professionnels susceptibles d'être impactés par la RS ont reçu la visite des services de la Communauté de Communes. La plupart ont choisi de ne pas dépasser le seuil. Les dotations en bacs ont donc été ajustées à 3 bacs de 660 litres pour un passage par semaine ou 1 bac de 340 litres et 1 bac de 660 litres pour 2 passages par semaine.

Producteurs assujettis à la Redevance Spéciale en 2021				
COMMUNE	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE	Recette 2021
MILLAS	UDSIST	Cuisine centrale	Los Palaus	5 082
MILLAS	EPHAD	Maison de retraite	3 allée Edmond Michelet	8 580
NEFIACH	Camping La Garenne	Camping	Route d'Ille	1 650
ILLE SUR TET	Saint Jacques	Maison de retraite	9 chemin Colomer	25 740
MILLAS	Collège	Collège	Rue du Capitoul	1 188
TOTAL				45 474

III - DEPENSES

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2022 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE

1/ Coût de traitement des ordures ménagères :

UTVE de CALCE		
2021	986 764,40 €	184,00 €/t
2020	808 099,50 €	150,00 €/t
2019	699 750,98 €	138,30 €/t
2018	702 226,55 €	138,30 €/t
2017	686 465,88 €	138,30 €/t
2016	681 048,67 €	138,30 €/t
2015	683 024,64 €	136,00 €/t
2014	658 264,23 €	130,58 €/t
2013	729 791,54 €	140,58 €/t
2012	796 127,00 €	150,58 €/t
2011	800 944,24 €	152,21 €/t
2010	730 955,71 €	142,24 €/t
2009	730 656,71 €	137,48 €/t
2008	683 012,00 €	130,16 €/t
2007	656 375,00 €	125,00 €/t
2006	600 610,27 €	115,70 €/t
2005	585 986,61 €	111,16 €/t

2/ Coût d'enfouissement des encombrants :

	ISDND	ESPIRA-DE-L'AGLY	
2021	202 431,60 €	1 686,93 t	120,00 €/t
2020	155 778,00 €	1 483,60 t	105,00 €/t
2019	123 994,00 €	1 305,20 t	95,00 €/t
2018	122 393,35 €	1 288,35 t	95,00 €/t
2017	109 425,75 €	1 151,85 t	95,00 €/t
2016	124 613,70 €	1 206,46 t	95,00 €/t
2015	111 309,84 €	1 196,88 t	93,00 €/t
2014	129 674,00 €	1 409,50 t	92,00 €/t
2013	125 302,16 €	1 361,98 t	92,00 €/t
2012	190 056,72 €	2 184,56 t	87,00 €/t
2011	225 506,72 €	2 451,16 t	92,00 €/t
2010	175 188,24 €	1 904,22 t	92,00 €/t
2009	115 492,96 €	1 312,42 t	88,00 €/t

3/ Coût de gestion de la déchèterie d'Ille-sur-Têt :

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2022 066-246600415-20221026-DE_088_2022-DE

➤ Le coût de traitement des déchets verts n'est pas inclus, il est supporté par le SYDEPOM 66

DEPENSES		RECETTES	
Entreprises	Montant €	Entreprises	Montant €
Traitement des gravats	10 731 €	Ets LINARES	23 412 €
Carburant des véhicules (Prix moyen € TTC)	32 016 €	D3E	8 004 €
Chauffeur du polybenne + transport prestataires extérieurs	60 409 €	Soutien Eco-Mobilier	1 821 €
Entretien des véhicules	10 808 €		
Assurances véhicules	1 425 €		
Salaires des agents (Equivalent à 3 agents à temps complet environ)	113 345 €		
Traitement du tout-venant	202 432 €		
Traitement du bois	72 536 €		
Traitement des déchets dangereux	5 143 €		
Divers (Entretien espaces verts, fournitures)	843 €		
Travaux (portail)	4 009 €		
TOTAL	503 662 €	TOTAL	33 237 €
BILAN		470 425	

IV – COUTS ANALYTIQUES ISSUS DE « LA MATRICE DES COÛTS »



Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés comprend les coûts définis selon la méthode de comptabilité analytique « compta coût » par le biais du remplissage annuel d'un tableau appelé « matrice des coûts ». Cet outil mis au point par l'ADEME, grâce à son standard imposé permet de situer la collectivité par rapport à d'autres structures au niveau national.

Néanmoins, il convient de préciser que les coûts exprimés sont hors taxes (HT), le montant de TVA est quant à lui isolé, les investissements sont tous amortis et toutes les charges sont réparties par flux et par étapes.

Les règles de calcul des principaux coûts :

- Coût complet : est égal à la somme des charges
- Coût aidé HT : est égal à la somme de charges – la somme des produits

COUTS AIDES : Evolution des coûts aidés sur les 3 dernières années :

en € HT	Flux de déchets						
	OM résiduelles	Verre	Recyclable (tri sélectif)	Déchets des déchetteries	Encombrants	Gestion du passif*	TOTAL
2019	1 431 347	18 362	517 739	469 520	47 648	9 649	2 494 264
2020	1 541 034	23 605	538 115	506 225	47 899	7 936	2 664 814
2021	1 671 271	27 369	581 068	651 517	48 013	7 279	2 986 577

en € HT /habitant	Flux de déchets						
	OM résiduelles	Verre	Recyclable (tri sélectif)	Déchets des déchetteries	Encombrants	Gestion du passif*	TOTAL
2019	77,32	0,99	27,97	25,36	2,57	0,52	134,73
2020	83,81	1,28	29,27	27,53	2,61	0,43	144,93
2021	89,44	1,46	31,09	34,86	2,57	0,39	159,82

en € HT /tonne	Flux de déchets						
	OM résiduelles	Verre	Recyclable (tri sélectif)	Déchets des déchetteries	Encombrants	Gestion du passif*	TOTAL
2019	282,89	34,25	452,06	111,91	211,77		223,46
2020	286,05	39,74	523,25	109,12	193,14		224,00
2021	311,63	43,72	483,42	146,59	179,15		250,90

**La gestion du passif correspond à la gestion des sites d'anciennes décharges*

TEOM :

- Sur les communes de Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère le Château, Corbère les Cabanes, Glorianes, Marquixanes, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint Feliu d'Amont, et Saint Michel de Llores, le taux reste inchangé à 18%.
- Sur les communes de Corneilla de la Rivière, Ille-sur-Têt et Millas le taux reste inchangé à 14%.

Coût de traitement des déchets :

- Mise en place de la tarification par flux : la tarification par flux est le nouveau mode de calcul de la contribution financière des EPCI membres envers le Sydetom66. Ce système est plus complexe, mais il est plus juste que la tarification unique, basée sur le prix à la tonne d'ordures ménagères.
- ISDND d'Espira : 156 €/t

Matériel :

- Acquisition de bacs neufs destinés à renouveler le stock, à équiper les nouveaux foyers et à remplacer les bacs défectueux. Acquisition de pièces détachées pour réparer les bacs endommagés.
- Acquisition de composteurs et plateformes de compostage (composteurs partagés).

Déchèterie :

- Fermeture du quai de transfert
- Mise en place de nouvelles cartes pour contrôler les entrées.